

Blois, le 7 mars 2022

Le 41 en BONNE SANTÉ

2022 / 2028



Lundi 7 mars 2022, en marge de la session plénière, Philippe Guet, président du conseil départemental, a présenté le plan « Le 41 en bonne santé » pour la période 2022-2028 qui, dans le cadre du nouveau projet de mandat, vise à faire de la santé des Loir-et-Chériens une priorité.

Dans la continuité du **Grand Débat de la Santé en Loir-et-Cher de 2020**, le département s'engage dans un plan santé qui répond pleinement à ses missions premières : la solidarité avec les personnes et les territoires. Ce plan formalise l'engagement départemental de garantir à chaque Loir-et-Chérien une offre de santé de qualité et de proximité, en faisant de l'accès aux soins un droit fondamental.

« J'imagine le Loir-et-Cher comme un département où il fait bon naître, vivre et vieillir en bonne santé, un territoire accueillant, accompagnant les plus fragiles dans leur relation avec tous les acteurs des territoires. ».

Philippe Guet, président du département

Dans cet objectif, le Président souhaite améliorer la démographie médicale du territoire ainsi que l'organisation et la coordination des dispositifs de santé et de soins sur l'ensemble du territoire. Partant du double constat que, d'une part, la **démographie médicale est faible dans le département** et que, d'autre part, **56% des médecins généralistes sont actuellement âgés de plus de 55 ans**, il est impératif de conforter sans délais l'offre de soins et les conditions d'exercice des professionnels de santé (en s'appuyant sur l'agence d'attractivité de Loir-et-Cher) ainsi que les dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires locaux afin de proposer une offre de soin suffisante et de qualité dans le Loir-et-Cher.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Ainsi, le plan « 41 en bonne santé 2022-2028 » qui représente un investissement de près de 10 M € se décline en 9 axes stratégiques ayant vocation à lutter contre la désertification médicale et valoriser les territoires ruraux auprès des professionnels de santé.

1. CRÉER UNE MISSION « PROMOTION DE LA SANTÉ »

75 000€ seront consacrés chaque année à l'emploi d'un chargé de mission Santé dont les principales missions seront la prospection et le marketing territorial auprès des professionnels de santé directement au sein des instituts de formation ou des facultés ainsi que la représentation du département lors de congrès professionnels.



2. CONFORTER LE RÔLE DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DANS LA PROMOTION DE LA SANTÉ

100 000€/an supplémentaires seront consacrés à la mise en place d'une stratégie digitale offensive afin de permettre à *Be LC Agence d'Attractivité* de démarcher les professionnels de santé et d'assurer son rôle d'accompagnement des professionnels dans leurs projets personnels et professionnels d'installation, notamment au-travers des dispositifs *Jobpack Loir-et-Cher* et *Job Conjoint* à découvrir ici :

- <https://www.departement41.fr/fr/service-en-ligne/travailler-entreprendre/medecins-installez-vous/>
- <https://www.centre-val-de-loire.paps.sante.fr/les-aides-linstallation-17>
- <https://loiretcher-attractivite.com/professionnels-sante-loir-et-cher/>
- <https://loiretcher-attractivite.com/jobpack-loir-et-cher/>



3. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

180 000€/an seront consacrés au soutien à la primo-installation de jeunes praticiens. Cette aide, assortie d'une convention d'obligation d'exercer sur le territoire pendant 3 ans, prendra la forme d'une bourse de :

- 12 000€, versés sur les 2 dernières années d'étude, à raison de 500€ mensuels, pour les internes de médecine générale ;
- 6 000€, versés sur leur dernière année de formation, à raison de 500€ mensuels, pour les étudiants paramédicaux.

30 000€/an seront consacrés à la revalorisation de l'allocation départementale de 1500€, pour chaque interne en médecine effectuant son stage long de dernière année.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



Ce dispositif sera étendu dans les mêmes conditions aux étudiants paramédicaux.

Une cellule d'accompagnement pour l'aide à la mobilité et au logement pour les professionnels et futurs professionnels de santé sera également créée. Elle aura pour objectif d'accompagner financièrement les futurs praticiens au cours de leurs études afin de les inciter à s'installer dans le Loir-et-Cher.



4. AIDER À L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- **70 000€/an** seront consacrés à l'aide à l'achat de matériel pour la première installation des professionnels de santé libéraux en fonction du plateau technique lié à la profession (aide pouvant, le cas échéant, atteindre 20 000 €). Cette aide sera assortie d'une convention d'obligation d'exercer pendant 3 ans sur le département.
- **15 000€/an** seront consacrés à la création d'un pack « *Merci Doc'* » à destination des maîtres de stage sous forme de gratifications pour 2 personnes pour des événements de prestige sur le territoire.

5. SOUTENIR L'INVESTISSEMENT VERS LES STRUCTURES DE SANTÉ

180 000 €/an supplémentaires (portant l'allocation totale à 400 000€/an) seront consacrés à l'aide à la création et à l'extension du réseau des maisons de santé ou structures de soins sur l'ensemble du territoire. Cette aide sera soumise à l'engagement d'exercer sur le territoire départemental pendant minimum 5 années après octroi.

Par ailleurs, le département offrira la possibilité de se porter garant des emprunts professionnels auprès d'organismes bancaires.



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



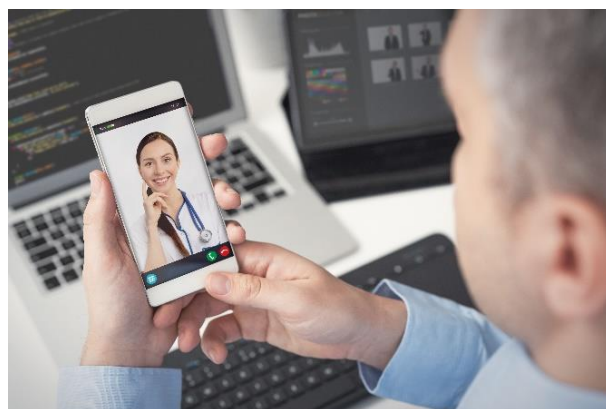
6. REFONDER L'ORGANISATION DES CONSULTATIONS MÉDICALES

Afin d'optimiser l'offre de soins non programmés et de désengorger les services d'urgence, **400 000€/an** (estimation haute) seront consacrés au développement comme à la pérennisation du soutien aux dispositifs PAÏS^(*) et SOS docteur (unités de soins non programmés) au travers de subventions ajustées en fonction de l'activité.

(*) : <https://www.departement41.fr/services-en-ligne/etre-accompagne/enfance-famille/pais/>

7. INNOVER CONTRE LA DÉSERTEMENT MÉDICALE

Dans l'objectif de réduire l'isolement des territoires ruraux dans l'accès aux soins, **200 000€/an** seront consacrés à favoriser le développement des dispositifs de télémédecine et de télé-expertise sur le modèle déjà mis en place à la maison de santé de Suèvres où une infirmière assure l'interface entre le patient et le médecin au moyen d'instruments connectés.



L'accompagnement des Assistants Territoriaux Universitaires (ATU) sera développé et un projet de cabinet médical ambulatoire en milieu rural sera étudié en partenariat avec le conseil départemental d'Indre-et-Loire.

8. PRÉSERVER UNE JEUNESSE EN BONNE SANTÉ

Pour réduire les consultations liées aux mauvaises habitudes alimentaires et posturales, **50 000 €/an** seront consacrés à la mise en place dans les collèges d'ateliers de prévention des troubles posturaux du rachis et d'ateliers de nutrition en partenariat avec la direction de l'éducation et l'Union Régionale des Professionnels de Santé – Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux (URPS-MKL).



9. ACCOMPAGNER L'INVESTISSEMENT DES STRUCTURES DE FORMATION

Afin d'inciter les jeunes à venir effectuer leurs études dans le Loir-et-Cher, les offres de formation seront multipliées tant quantitativement que qualitativement. La construction d'un nouveau campus universitaire dédié à ses formations fera l'objet d'un projet d'investissement selon un budget qui reste à définir. Ce campus regroupera l'ensemble des formations relatives aux métiers des soins infirmiers, des aides-soignants des ambulanciers ainsi qu'un centre d'enseignement des soins d'urgence.

Cette stratégie volontariste s'appuie sur une reconnaissance et un renforcement du rôle des acteurs de l'hyper proximité pour être en permanence en adéquation avec les spécificités locales sur l'ensemble du territoire.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)

